

# Compte rendu Réunion Conseil Municipal du 30 Mars 2015

## Comptes administratifs 2014 :

**Commune : Section Fonctionnement** : Dépenses 598 461,44 € - Recettes 680 903,32 € soit un excédent de 82 441,88 € qui s'ajoute à l'excédent reporté de 98 711,08 € soit un excédent total de 181 152,96 €.

**Section Investissement** : Dépenses 135 721,63 € - Recettes 159 112,47 € soit un excédent de 23 390,84 € auquel on déduit le déficit reporté de 110 983,60 € soit un déficit total de 87 592,76 €.

**Le résultat de clôture de l'année 2014 se traduit par un excédent de 93 560,20 €.**

**Assainissement : Section Fonctionnement** : Dépenses 45 415,83 € - Recettes 35 821,18 € soit un déficit de 9 594,65 € que l'on déduit de l'excédent reporté de 11 839,77 € soit un excédent total de 2 245,12 €.

**Section Investissement** : Dépenses 6 940,15 € - Recettes 46 275,29 € soit un excédent de 39 335,14 € s'ajoute à l'excédent reporté de 23 745,93 € soit au total un excédent de 63 081,07 €.

**Le résultat de clôture de l'année 2014 se traduit par un excédent de 65 326,19 €.**

**C.C.A.S. : Section de fonctionnement** : Dépenses 18 742,03 € - Recettes 22 040,58 € soit un excédent de 3 298,55 € auquel on déduit le déficit reporté de 2 095,73 € soit au total un excédent de 1 202,82 €.

## Budgets 2015 :

Après discussion, le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition à savoir : taxe d'habitation 16,42 % - foncier bâti 22,67 % - foncier non bâti 58,77 % - CFE (cotisation foncière des entreprises) 18,90 %.

### **Commune :**

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à 748 264,20 € et la section d'investissement à 348 592,76 €.

### **Assainissement :**

La section de fonctionnement est équilibrée en recettes et en dépenses à 37 645,12 € et la section d'investissement à 83 305,07 €.

**C.C.A.S. :** équilibré en recettes et en dépenses à 21 072,00 €.

Le conseil municipal a donné pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature d'une convention avec le Conseil Général pour la destruction des frelons.

Une régie pour la location des salles va être mise en place pour éviter les désagréments d'impayés qui sont nombreux sur la commune.